

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de ST GERVAIS SUR ROUBION**

6 – 2025 / N°1

Envoyé en préfecture le 22/09/2025

Reçu en préfecture le 22/09/2025

Publié le 22/09/2025

ID : 026-212603054-20250916-6_2025_1-DE



SEANCE du 16 septembre 2025

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de membres présents : 10

Nombre de suffrages exprimés : 11

VOTES : Contre : 0 Pour : 11 Abstention : 0

Date de la convocation : 09/09/2025

L'an deux mil vingt- cinq et le seize septembre à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ANDEOL Hervé, Maire.

Présents : ANDEOL Hervé, BONNET Annick, CARMICHAEL Benoit, VIALATTE Jacky, BROCHIER Nicolas, VIAL Anne- Claire, REBOUL Gregory, MINDER Pascale, LASSAGNE Cécile, MANENT Corinne.

Absents excusés : DESPEYSSE Jocelyne donne procuration à ANDEOL Hervé
LAMBERT Daniel et ULIN Nicolas

Objet : Circulation réglementée Chemin de Famone (coté Chemin du Gontardin)

Le maire informe que le chemin de Famone est en très mauvais état du côté du chemin du Gontardin (voir plan joint).

Il propose de l'interdire à la circulation sauf riverains entre le chemin du Gontardin et le parking de chasse. Un arrêté sera pris en ce sens

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A l'unanimité et après en avoir délibéré :

- Accepte d'interdire la circulation sur le Chemin de famone côté Chemin du Gontardin sauf Riverains.
- Dit qu'un arrêté sera pris en ce sens.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

A St Gervais sur Roubion, le 22.09.2025

Le Maire

Hervé ANDEOL

Certifiée exécutoire, compte tenu de la
Publication le 22.09.2025
Et de la réception en Préfecture le 22.09.2025

Le Maire